

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crédit Logement, acteur essentiel du marché du financement de l'habitat résidentiel en France, lance une nouvelle offre de cautionnement dédiée aux syndicats de copropriétaires.

Fidèle à ses engagements d'innovation pour faciliter la vie de son écosystème, Crédit Logement se positionne pour accompagner la transition énergétique en étant présent aux côtés des acteurs bancaires, ses partenaires, et faire face à l'enjeu stratégique de la rénovation énergétique des copropriétés.

Fonctionnement

Dans le cadre du financement d'un prêt collectif pour des travaux au sein d'une copropriété, le lien entre la banque, le syndicat des copropriétaires, et la caution est essentiel.

Le syndicat de copropriétaires, entité collective représentant l'ensemble des copropriétaires, prend le statut d'emprunteur dans l'opération de financement. Il peut avoir recours à un prêt collectif à adhésion individuelle auprès d'une banque qui fournira alors les fonds nécessaires pour réaliser ces travaux, moyennant des conditions préalablement négociées, telles que le taux d'intérêt, la durée du prêt, etc.

Dans ce contexte, la réglementation a prévu qu'un prêt ne peut être accordé qu'à la condition d'être garanti par un cautionnement qui ne peut résulter que de l'engagement d'une entreprise dûment agréée telle que Crédit Logement.

L'offre de cautionnement de Crédit Logement

C'est ainsi que s'inscrit **notre nouvelle offre de garantie. Elle vient renforcer la confiance de la banque dans la capacité du syndicat de copropriétaires à rembourser le prêt**, facilitant l'obtention du financement nécessaire. Pour répondre aux besoins de travaux liés à la rénovation énergétique sur les copropriétés, **notre périmètre d'intervention couvre les financements de travaux éligibles à l'Eco PTZ Copropriété et les prêts collectifs permettant une réduction d'au moins 25 % d'économie d'énergie.**

Enfin, notre caution permet de garantir les emprunts collectifs finançant d'autres types de travaux réalisés en plus de ceux dédiés à la rénovation énergétique, donc possiblement le reste à charge.

Signature de convention

Le jeudi 8 février 2024, une convention a été signée entre le Ministère de l'Économie et des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, Direction Générale du Trésor, Le Ministère Délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie, le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, la SGFGAS - Société de Gestion des Financements et de la Garantie de l'Accession Sociale à la propriété, représenté par Christophe VIPREY, - et Crédit Logement, représenté par Jean-Marc VILON, Directeur Général, quant aux conditions d'application de l'intervention du FGRE - Fonds de Garantie pour la Rénovation Énergétique, afin de consolider la prise en charge des dossiers.

Crédit Logement s'affirme comme un acteur responsable et de confiance sur ce nouveau marché, contribuant ainsi collectivement à la transition énergétique du secteur immobilier. Sa mission est d'agir avec neutralité, expertise et bienveillance pour garantir la sérénité des banques et des emprunteurs en sécurisant le financement des prêts immobiliers pour le logement des particuliers.

A propos de Crédit Logement :

Depuis plus de 45 ans, Crédit Logement agit avec neutralité, expertise et bienveillance pour garantir la sérénité des banques et des emprunteurs en sécurisant le financement des prêts immobiliers pour le logement des particuliers.

Depuis notre création en 1975, 10 millions d'emprunteurs ont ainsi pu garantir leurs prêts et réaliser leur projet immobilier sans hypothèque grâce à la Garantie Crédit Logement. À Crédit Logement, nous avons à cœur de garantir la sérénité de tous, pour construire et maintenir ensemble un système de financement plus sécurisé, stable et responsable.

Crédit Logement est une Société de Financement, supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – ACPR.

Crédit Logement qui travaille avec toutes les banques françaises est devenu un acteur essentiel du marché du financement de l'habitat résidentiel.

Son encours de prêts garantis à fin 2023, atteint les 421 milliards d'euros.

Contacts Presse

Caroline ALLORANT
c.allorant@creditlogement.fr

Sandrine DUBUC
s.dubuc@creditlogement.fr